

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 1

#### Approbation de l'avenant n°4 du règlement pour le fonds d'intervention communautaire économique nommé Entrepren@

Date de la convocation : le 5 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Christian AMARE
M. Patrick VIGNES	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Josette BOURDEU	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Yannick BOUBEE	Mme Marie-Paule BARON
M. Fabrice SAYOUS	M. Philippe BAUBAY
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Michel BONZOM
M. André BARRET	M. Francis BORDENAVE
M. Gérard CLAVE	M. Lucien BOUZET
M. Denis FEGNE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Marc BEGORRE	M. Jean-François CALVO
Mme Valérie LANNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jacques LAHOILLE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. André LABORDE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Claude PIRON	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Christiane ARAGNOU	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean BURON	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Annette CUQ
M. Gilles CRASPAY	M. Pierre DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Daniel DARRE
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-François DRON
M. Jacques GARROT	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Geneviève ISSON	Mme Christiane DURAND
M. Christian LABORDE	Mme Martine FOCHEATO
Mme Yvette LACAZE	M. Joseph FOURCADE
M. Roger LESCOUTE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain LUQUET	M. Alain GARROT
M. Ange MUR	Mme Simone GASQUET
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Charles HABAS
Mme Evelyne RICART	M. Paul HABATJOU
M. François RODRIGUEZ	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Charles LACRAMPE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Paul LAFAILLE
M. Alain TALBOT	M. Francis LAFON PUYO
M. Francis TOUYA	M. Pierre LAGONELLE
M. Guy VERGES	M. René LAPEYRE
M. Bruno VINUALES	

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER

M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
M. Philippe JOUANLOU  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
Mme Myriam MENDES  
M. Rémi CARMOUZE  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M. Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M. Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à

M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M. Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M. Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M. Francis BORDENAVE

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. TREMEGE**

**Objet : Approbation de l'avenant n°4 du règlement pour le fonds d'intervention communautaire économique nommé Entrepren@**

Vu le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,  
Vu l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le

marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L1611-4 et L4221-1 et suivants,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République répartissant les compétences entre les collectivités notamment en matière de développement économique,

Vu la délibération de la Commission permanente du 2 février 2017 approuvant le schéma régional du développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu le règlement financier de la Région Occitanie,

Vu la délibération n°12 du Conseil communautaire réuni en séance le 21 décembre 2017 approuvant le règlement d'intervention du fonds d'intervention communautaire économique,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire réuni en séance le 10 avril 2018 approuvant l'avenant n°1 du règlement d'intervention du fonds d'intervention communautaire économique,

Vu la délibération n°14 du Conseil communautaire réuni en séance le 26 juin 2019 approuvant l'avenant n°2 du règlement d'intervention du fonds d'intervention communautaire économique,

Vu la délibération n°14 du Conseil communautaire réuni en séance le 25 septembre 2019 approuvant l'avenant n°3 du règlement d'intervention du fonds d'intervention communautaire économique,

Vu le projet d'avenant n°4 du règlement d'intervention annexé à la présente délibération.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels que les communautés d'agglomération, peuvent accorder des aides pour favoriser le développement économique sur le territoire de leurs communes membres.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a approuvé le 21 décembre 2017 son règlement du fonds d'intervention communautaire économique, son avenant n°1 le 10 avril 2018, son avenant n°2 le 26 juin 2019 et son avenant n°3 le 25 septembre 2019.

Aujourd'hui, il est proposé de faire évoluer le règlement d'intervention au regard des évolutions réglementaires et de l'ambition de la Communauté d'agglomération :

- Une nouvelle rédaction des fiches 1,2 et 4 pour préciser les règles d'instruction et établir les plafonnements,
- Une nouvelle fiche action pour accompagner la création de pépinières d'activités commerciales,
- Une modification apportée à l'appel à projets Tiers-lieux concernant la durée de l'appel à projet (passage d'un an à trois ans),
- L'octroi du financement aux SCI uniquement en complément d'une aide régionale.

Il est donc proposé d'approuver le nouveau règlement d'intervention pour le fonds d'intervention communautaire économique annexé à la présente délibération.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le nouveau règlement d'intervention annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 2

#### Modification du programme des équipements publics de la ZAC PYRENIA

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Christian AMARE
M. Patrick VIGNES	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Josette BOURDEU	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Yannick BOUBEE	Mme Marie-Paule BARON
M. Fabrice SAYOUS	M. Philippe BAUBAY
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Michel BONZOM
M. André BARRET	M. Francis BORDENAVE
M. Gérard CLAVE	M. Lucien BOUZET
M. Denis FEGNE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Marc BEGORRE	M. Jean-François CALVO
Mme Valérie LANNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jacques LAHOILLE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. André LABORDE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Claude PIRON	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Christiane ARAGNOU	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean BURON	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Annette CUQ
M. Gilles CRASPAY	M. Pierre DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Daniel DARRE
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-François DRON
M. Jacques GARROT	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Geneviève ISSON	Mme Christiane DURAND
M. Christian LABORDE	Mme Martine FOCESATO
Mme Yvette LACAZE	M. Joseph FOURCADE
M. Roger LESCOUTE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain LUQUET	M. Alain GARROT
M. Ange MUR	Mme Simone GASQUET
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Charles HABAS
Mme Evelyne RICART	M. Paul HABATJOU
M. François RODRIGUEZ	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Charles LACRAMPE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Paul LAFAILLE
M. Alain TALBOT	M. Francis LAFON PUYO
M. Francis TOUYA	M. Pierre LAGONELLE
M. Guy VERGES	M. René LAPEYRE
M. Bruno VINUALES	

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER

M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
M. Philippe JOUANOLOU  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
Mme Myriam MENDES  
M. Rémi CARMOUZE  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à

M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. VIGNES**

**Objet : Modification du programme des équipements publics de la ZAC PYRENIA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement les articles L.311-1 à L.311-8 et R.311-1  
à R.311-12,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-  
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de  
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun, en date du 17 novembre 2011, portant création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) PYRENIA sur le territoire des communes d'Azereix, Juillan et Ossun,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun, en date du 06 novembre 2014, approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Pyrénia,  
Vu la délibération du Comité syndical de PYRENIA en date du 17 février 2020 approuvant la modification du programme des équipements publics de la ZAC.

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Considérant que le comité syndical de Pyrénia a approuvé, par délibération du 17 février 2020, la modification du programme des équipements publics de la ZAC,

Considérant que cette modification est nécessaire pour permettre:

- l'extension de Tarmac-Aérosave, pour répondre à la croissance de l'activité de stockage-maintien en conditions opérationnelles et démantèlement d'avions d'une part, et d'autre part pour le développement de nouvelles activités de services pour la transition d'avion.
- La création par la communauté d'agglomération Trapes-Lourdes-Pyrénées d'un parc d'attractivité "Universciel".

La modification des équipements publics consiste en la suppression de la desserte Nord prévue pour la phase 1-3 et la suppression des voiries secondaires à l'Est de la phase 2-2, afin de créer des macro-lots nécessaires à l'établissement des projets précités;

Les principes d'aménagement des voiries ne sont pas modifiés. Les équipements urbains accessoires à la voirie sont conservés. Le principe de gestion des eaux pluviales, mis en œuvre dans le cadre de la phase 1, est maintenu. Les aménagements des voies de circulation et périphériques sont conservés.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification du programme des équipements publics de la ZAC Pyrénia.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la modification du programme des équipements publics de la ZAC Pyrénia, tel qu'annexée à la présente délibération.

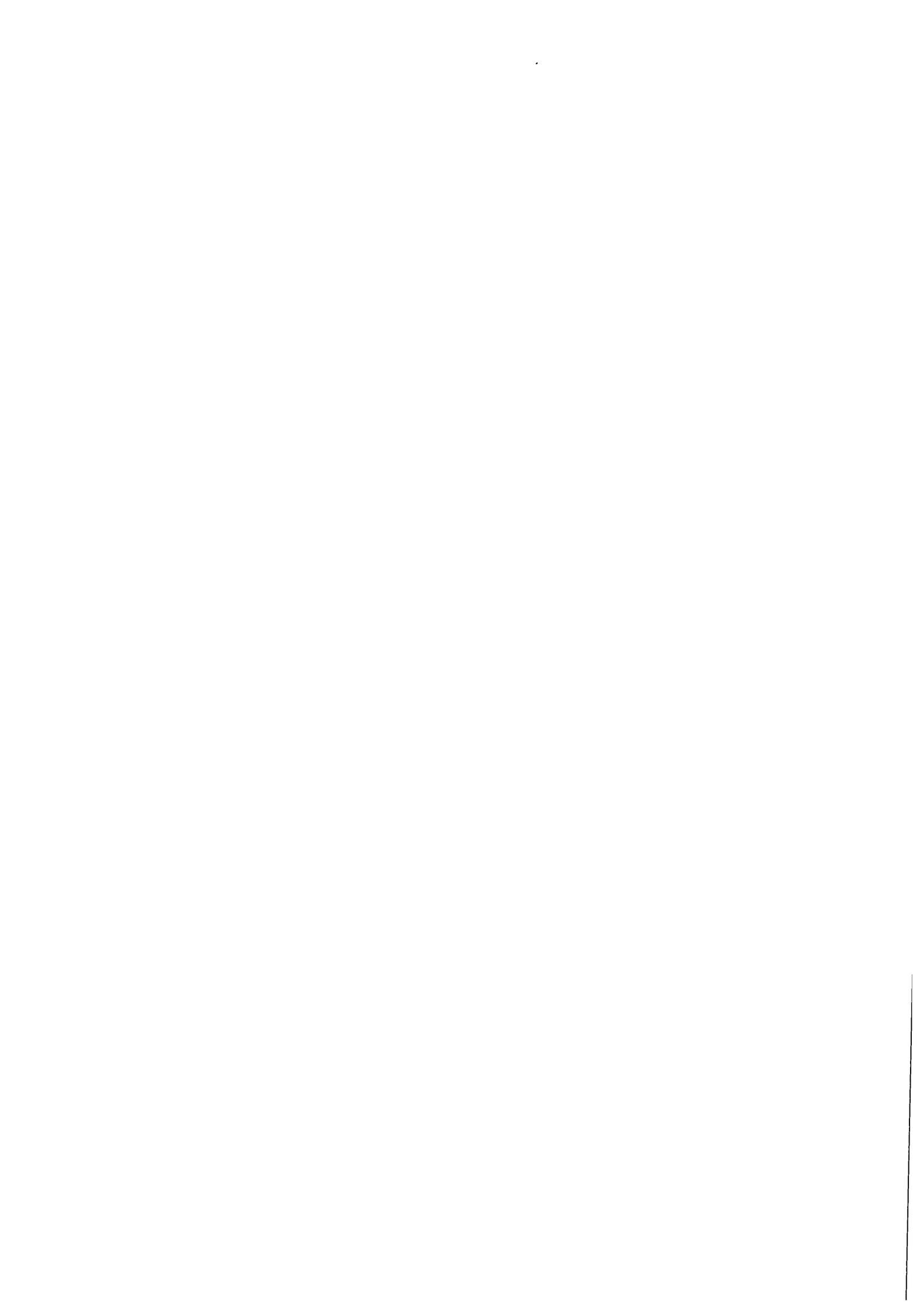
**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 102 voix pour et 12 abstention(s)

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 3

#### Bilan de la concertation et Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Canton d'Ossun

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Christian AMARE
M. Patrick VIGNES	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Josette BOURDEU	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Yannick BOUBEE	Mme Marie-Paule BARON
M. Fabrice SAYOUS	M. Philippe BAUBAY
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Michel BONZOM
M. André BARRET	M. Francis BORDENAVE
M. Gérard CLAVE	M. Lucien BOUZET
M. Denis FEGNE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Marc BEGORRE	M. Jean-François CALVO
Mme Valérie LANNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jacques LAHOILLE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. André LABORDE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Claude PIRON	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Christiane ARAGNOU	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean BURON	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Annette CUQ
M. Gilles CRASPAY	M. Pierre DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Daniel DARRE
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-François DRON
M. Jacques GARROT	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Geneviève ISSON	Mme Christiane DURAND
M. Christian LABORDE	Mme Martine FOCESATO
Mme Yvette LACAZE	M. Joseph FOURCADE
M. Roger LESCOUTE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain LUQUET	M. Alain GARROT
M. Ange MUR	Mme Simone GASQUET
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Charles HABAS
Mme Evelyne RICART	M. Paul HABATJOU
M. François RODRIGUEZ	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Charles LACRAMPE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Paul LAFAILLE
M. Alain TALBOT	M. Francis LAFON PUYO
M. Francis TOUYA	M. Pierre LAGONELLE
M. Guy VERGES	M. René LAPEYRE
M. Bruno VINUALES	

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
Mme Myriam MENDES  
M. Rémi CARMOUZE  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE

Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. VIGNES**

**Objet : Bilan de la concertation et Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Canton d'Ossun**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu le Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement les articles L.101-1et L.101-2, L.153-1 et  
suivants, R.153-1 et suivants;  
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Pau approuvé le 29 juin 2015;

Vu la délibération n°2017-030 en date du 04 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune d'Orincles a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,  
Vu la délibération n°25-09-2017.8 en date du 25 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune d'Ossun a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,  
Vu la délibération n°2017-2011-01 en date du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Séron a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,  
Vu la délibération n°2017-017 en date du 19 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Visker a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,  
Vu la délibération n° 8 en date du 30 novembre 2017, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est prononcé en faveur de la modernisation du contenu du PLUi du Canton d'Ossun,  
Vu la délibération n° 5 en date du 27 novembre 2019, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a décidé de la séparation du PLUi du Canton d'Ossun et de son volet Habitat, valant Programme Local de l'Habitat (PLH),  
Vu le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Canton d'Ossun annexé à la présente délibération;

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Considérant que par délibération n°62/2014, en date du 18 décembre 2014, la communauté de communes du Canton d'Ossun a prescrit l'élaboration d'un PLUi, défini les objectifs poursuivis et fixé les modalités de concertation,

Considérant que les objectifs étaient les suivants:

- **Promouvoir un développement maîtrisé de l'urbanisation** permettant de concilier la prise en compte du développement équilibré de la population et de l'habitat, des activités économiques et des emplois ainsi qu'une gestion raisonnée du foncier;
- **Conforter le développement économique**, accompagner la création d'entreprises, d'emplois et de richesses et **renforcer l'attractivité économique du territoire**;
- S'appuyer sur l'armature territoriale pour décliner **une politique et une offre de services et d'équipements publics de proximité** en vue de répondre aux besoins des populations et des usagers;
- Conforter et **décliner localement une politique de l'habitat adaptée aux besoins** ainsi qu'aux spécificités du territoire et des populations, en favorisant notamment la diversification et la réhabilitation du parc de logements, la redynamisation des centres bourgs et le développement de l'offre locative;
- **Privilégier une approche globale et concertée** des problématiques d'aménagement, d'activité économique, d'habitat et de déplacement, **le PLUi valant Plan local de l'habitat (PLH) et**, en collaboration avec le Département et les agglomérations voisines, **contribuer à l'élaboration d'un Schéma de déplacements urbains**;
- **Préserver et valoriser l'identité du territoire et la qualité du cadre de vie**, s'agissant notamment des paysages, des ressources naturelles et des espaces affectés aux activités agricoles et forestières ainsi que du patrimoine bâti rural ou traditionnel;
- **Préserver la biodiversité** et surtout préserver et valoriser les trames vertes et bleues qui structurent le territoire et ses paysages;
- **Améliorer l'accessibilité et la mobilité** de tous, résidents et/ou usagers, aux services, équipements et aménagements constitutifs du cadre de vie du territoire et

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric

Vu la délibération n°62/2014 en date du 18 décembre 2014 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun (CCCO) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et défini les modalités de la concertation,

Vu la délibération N° 48/2015 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Ossun (CCCO) détermine les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes dans la mise en œuvre du PLUi

Vu la conférence des Maires du Jeudi 03 septembre 2015,

Vu la délibération n° 12 en date du 28 septembre 2017, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a pris acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-025 en date du 03 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune d'Averan a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération en date du 27 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune d'Azereix a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-024 en date du 12 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Barry a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-05-01 en date du 05 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Bénac a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération en date du 24 septembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Gardères a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°217-029 en date du 02 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune d'Hibarette a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°78/2017 en date du 15 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Juillan a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-038 en date du 29 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Lamarque-Pontacq a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-04-01 en date du 13 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Lanne a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération en date du 17 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Layrisse a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-029 en date du 06 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Loucrup a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-56 en date du 01 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Louey a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

Vu la délibération n°2017-027 en date du 10 octobre 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de Luquet a pris acte du débat sur les orientations du PADD du PLUi du Canton d'Ossun,

contribuer à limiter, en les améliorant, les déplacements de personnes sur le territoire;

- **Prendre en compte les enjeux liés au développement durable:** transition énergétique, réduction des gaz à effets de serre et lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et gestion économe de l'espace, promotion du mieux vivre ensemble entre générations, etc.

**Considérant qu'outre ces objectifs, ce PLUi confortera et facilitera la mise en œuvre de projets structurants d'aménagement et de développement du territoire.**

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations du PADD ont fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées le 28 septembre 2017 ainsi qu'en Conseil Municipal pour les 17 communes du canton d'Ossun.

Le P.A.D.D. se décline selon les quatre grands axes stratégiques suivants:

- Axe 1: Le Paysage et l'Eau, composantes majeures du projet d'aménagement et acteurs de la qualité de vie du territoire.
- Axe 2: Valoriser le rôle d'interface du territoire
- Axe 3: poursuivre et accompagner le développement d'une économie basée sur l'aéronautique, le tertiaire et l'agriculture
- Axe 4: Concilier développement projeté, cadre de vie et ressources à préserver.

Considérant que les axes qui fondent le P.A.D.D. du projet de PLUi du canton d'Ossun sont conformes aux dispositions des articles L.101-1 et L.102-2 du Code de l'Urbanisme.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.103-3 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil communautaire de la communauté de communes du canton d'Ossun a défini les modalités de la concertation publique par délibération en date du 18 décembre 2014, à savoir:

- affichage des délibérations relatives à l'élaboration du projet de PLUi au siège de l'EPCI et en mairie dans chacune des 17 communes du canton d'Ossun;
- communiqués et articles publiés dans la presse et dans la lettre d'information semestrielle de la CCCO (Pyrène info);
- insertions sur le site internet de la CCCO;
- organisation d'ateliers thématiques et de réunions publiques au siège de la CCCO et de manière délocalisée;
- mise à disposition du public, au siège de la CCCO et dans chaque mairie du canton, d'un exemplaire d'un dossier de synthèse et d'un registre destiné à recueillir les observations des habitants.

Considérant que, durant l'élaboration du projet du PLUi du canton d'Ossun, ces modalités ont permis d'associer à la définition du projet les habitants des 17 communes du canton et les personnes publiques associées.

Qu'ainsi la concertation a été concrètement mise en œuvre à travers :

- l'affichage de la délibération d'élaboration et de prescription du PLUi du canton d'Ossun au siège de la CCCO et dans les 17 mairies du canton d'Ossun
- la publication d'articles, notamment dans le journal La Nouvelle République des Pyrénées, dans la lettre d'information de la CCCO puis dans le journal d'information de la communauté d'agglomération, mais également dans des journaux ou lettres d'information de communes du canton d'Ossun.
- l'insertion d'informations relatives à l'élaboration du PLUi du canton d'Ossun sur le site internet de la CCCO puis sur le site de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées mais également sur des sites internet de communes du canton.

- l'organisation de 6 réunions publiques: 1 au siège de la CATLP et 5 délocalisées dans les communes.
- l'organisation de 2 ateliers thématiques à destination du public.
- la mise à disposition au siège de la CCCO, puis au siège de la CATLP, et dans chaque mairie du canton d'un dossier de synthèse sous format informatique (clé USB) ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations écrites des habitants.
- la réalisation de panneaux d'exposition portant sur la partie diagnostic et sur le PADD.

Considérant que le projet de PLUi du Canton d'Ossun a été présenté en Commission Aménagement de l'Espace et Urbanisme le 15 décembre 2019 et que l'ensemble du dossier a été transmis aux délégués communautaires et laissé à leur disposition, sous format papier au service Aménagement de l'Espace et Urbanisme de la Communauté d'Agglomération, au siège à Juillan.

Considérant que c'est dans ces circonstances que le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées est appelé à approuver le bilan de la concertation et à arrêter le projet de PLUi du Canton d'Ossun, conformément aux articles L.153-14 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation afférente au projet de PLUi du canton d'Ossun ci-annexé.

**Article 2 :** d'arrêter le projet de PLUi du canton d'Ossun ci-annexé.

**Article 3:** de soumettre, pour avis, le projet de Plan arrêté aux personnes publiques associées et aux différents organismes, puis à l'enquête publique, conformément aux dispositions des articles L.153-16 et suivants du Code de l'Urbanisme.

**Article 4:** de préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes:

- affichage règlementaire au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et en mairies des 17 communes du canton d'Ossun: Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Oricles, Ossun, Séron, Visker.
- Transmission au Représentant de l'Etat dans le Département,
- Publication au registre des délibérations
- Insertion au recueil des actes administratifs

**Article 5:** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 85 voix pour, 19 voix contre, 1 abstention et 9 ne participant pas au vote

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 4

## Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Communauté de Communes du Pays de Nay

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Jacques GARROT  
Mme Geneviève ISSON  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Alain TALBOT  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES

M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Philippe CASTAING  
M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Pierre DARRE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCHEATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE  
M. Francis LAFON PUYO

M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD

Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
Mme Myriam MENDES  
M. Rémi CARMOUZE  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE

Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. SAYOUS**

**Objet : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Communauté de Communes du Pays de Nay**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et la Communauté de communes du Pays de Nay ont décidé, en 2018, d'engager une série de rencontres et de réflexions autour de leurs perspectives de coopérations territoriales et de la réalisation de projets communs à l'échelle « Béarn-Bigorre ».

Ces échanges ont permis de faire émerger 3 thématiques de collaboration : la filière aéronautique, la filière eaux-vives et la filière vélo.

S'agissant de la filière aéronautique, la coopération porte sur une promotion commune et un accompagnement à la structuration. Ces actions ont vocation à se réaliser sous l'égide du contrat Territoire d'Industrie.

S'agissant de la filière eaux-vives, la coopération s'est déjà traduite par la réalisation d'une étude de faisabilité sur la navigabilité du Gave de Pau. Les conclusions de cette étude ouvrent des perspectives d'actions (aménagement d'aires d'embarquement/débarquement, promotion commune, mise en tourisme,...) afin de structurer une offre cohérente, a minima à l'échelle des deux territoires

S'agissant enfin de la filière vélo, la coopération se traduit au travers de la création par la CATLP du tronçon Saint-Pé-De-Bigorre / Tarbes de la vélo-route V81, qui constitue le prolongement du tracé déjà réalisé par la CCPN. Des actions de promotion communes mais aussi d'harmonisation des équipements et de la signalétique sont actuellement travaillées.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'acter ces coopérations et d'en permettre un suivi régulier au travers de la signature d'une convention de coopération entre les deux EPCI.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver les termes de la convention à intervenir en la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Communauté de Communes du Pays de Nay, dont le projet est joint en annexe

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 5

#### Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) - modification des statuts

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Jacques GARROT  
Mme Geneviève ISSON  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX

M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Philippe CASTAING  
M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Pierre DARRE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCHEATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA

Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX

M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE

Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. LABORDE**

**Objet : Syndicat Mixte de l'Adour Amont (SMAA) - modification des statuts**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-  
Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de  
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération du conseil syndical du SMAA en date du 27 janvier 2020 approuvant les nouveaux statuts du syndicat.

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le Syndicat Mixte de l'Adour Amont est un syndicat mixte à la carte compétent en matière de GeMAPI sur le territoire Adour amont, des sources jusqu'à Barcelone du Gers. Son conseil syndical a approuvé ses nouveaux statuts le 27 janvier dernier (cf. statuts joints), statuts modifiés du fait d'une habilitation de l'état : l'animation du site « Natura 2000 vallée de l'Adour ».

Cette animation, assurée jusqu'en 2018 par l'Institution Adour, consiste en différentes réunions et suivis des chartes et contrats signés dans le cadre de Natura 2000. L'Etat a proposé au SMAA d'assurer cette animation car le périmètre du SMAA est quasi identique à celui de Natura 2000 « vallée de l'Adour ».

Pour ce faire, l'Etat financera à 100% le poste à mi-temps qui sera consacré, au sein du personnel déjà existant du SMAA, à cette mission et ce pendant trois ans (renouvelable).

Il est proposé au conseil d'approuver les nouveaux statuts du SMAA et qui concerneront 15 communes : Arcizac-Adour, Aureilhan, Aurensan, Bazet, Bernac-Debat, Bours, Horgues, Laloubère, Momères, Saint-Martin, Salles-Adour, Sarniguet, Séméac, Soues et Tarbes.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les nouveaux statuts du SMAA (joints).

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 6

#### Adoption du projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Jacques GARROT  
Mme Geneviève ISSON  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX

M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Philippe CASTAING  
M. Jean-Claude CASTEROT  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Pierre DARRE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCESATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA

Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX

M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à

M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. LABORDE**

**Objet : Adoption du projet de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-  
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de  
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 pour le plan climat air énergie territorial et les modalités de concertation,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial.

Vu la délibération n°31 du 28 juin 2017 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Fin 2017, le conseil communautaire a délibéré pour lancer le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Depuis, un travail a été mené avec l'Agence Régionale de l'Energie et du climat d'Occitanie intégrant, entre autres, une large phase de concertation d'une centaine de contributions. Pour rappel, le PCAET est la réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il vise aussi à anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés: la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Conformément à la réglementation, en juillet 2019, un projet de PCAET a été soumis pour avis consultatif à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE). L'avis de la MRAE a été reçu fin octobre. Il souligne les points positifs du projet de PCAET, fait part d'un certain nombre de recommandations pour son amélioration et nous rappelle que l'évaluation à mi-parcours sera l'occasion de compléter ou de modifier le contenu du plan d'actions le cas échéant.

Suite à ces recommandations, un document en réponse a été rédigé par la communauté d'agglomération et des compléments ont été apportés au projet de PCAET, pour l'enrichir et le préciser. Ce projet revu, avec l'ensemble de ses documents constitutifs, a ensuite été mis en consultation auprès du public par voie électronique, sur le site internet de la CA TLP du 02 décembre 2019 au 2 janvier 2020.

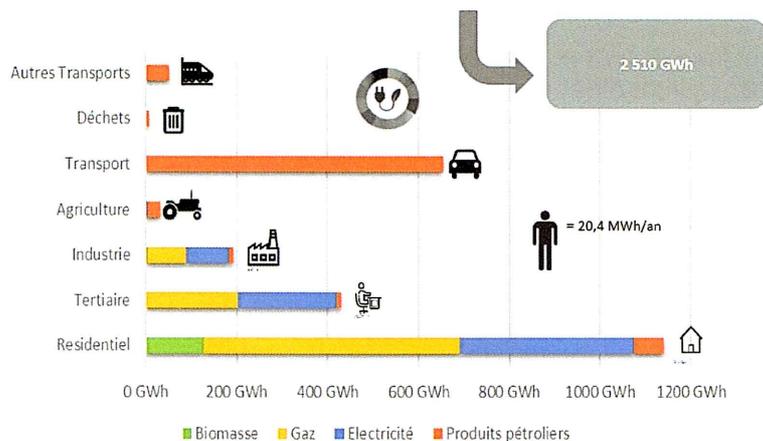
L'objet de cette délibération est d'adopter le projet de PCAET qui se compose de plusieurs éléments (tous disponibles sur [www.agglo-tlp.fr/pcaet](http://www.agglo-tlp.fr/pcaet)):

1. Un diagnostic territorial comportant l'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, les polluants atmosphériques, la séquestration carbone, la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les réseaux de transport et de distribution d'énergie et la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
2. Une stratégie territoriale qui fixe des ambitions mesurables à atteindre à l'horizon 2030,
3. Un programme d'actions 2019-2025 comportant 43 actions relevant des champs d'intervention de la collectivité, de son exemplarité et de la mobilisation des acteurs territoriaux et des partenaires ;
4. La description du dispositif de suivi et d'évaluation de ce programme.

Le diagnostic a révélé les éléments suivants :

**La consommation d'énergie finale du territoire** est de 2510 GWh en 2014, soit 20,4 MWh par habitant et par an, dont le secteur « résidentiel » est le premier consommateur avec 46% devant le secteur « transports », deuxième avec 26%.

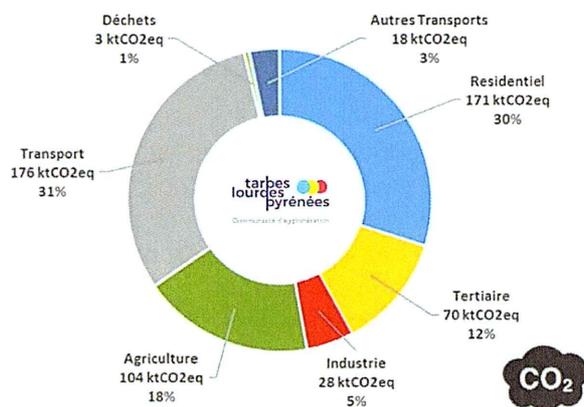
### **Consommation d'énergie finale du territoire par secteur d'activités et par énergie en 2014 (en GWh)**



Source : OREO, SPL AREC, EXPLICIT ; 2017

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont 570 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par an, soit 4.63 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par an et par habitant. Les secteurs « transports » et « résidentiel » représentent chacun environ 30% des émissions du territoire. Le secteur « agriculture », qui intègre des émissions d'origine énergétique et d'origine non énergétique, représente 18% des émissions du territoire alors qu'il n'est « responsable » que de 3% des dépenses énergétiques, du fait des émissions non-énergétiques

### Emissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur d'activités en 2014

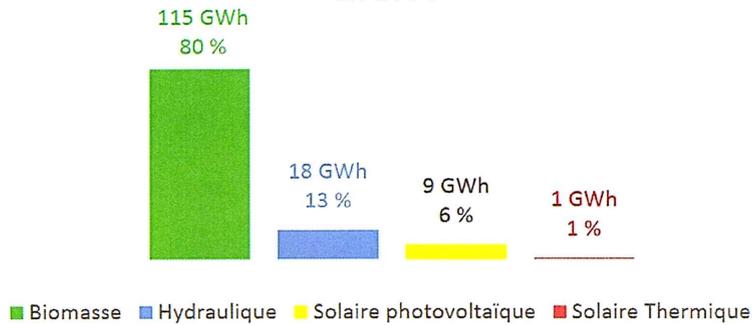


Source : OREO, SPL AREC, EXPLICIT ; 2017

La séquestration nette de carbone du territoire de la communauté d'agglomération est évaluée à 150 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par an autrement dit 26% des émissions de gaz à effet de serre sont captés par les puits de carbone du territoire (forêts, prairies, zone humide, les cultures...).

La production des énergies renouvelables est de 143 GWh en 2014, soit 5,6% de la consommation d'énergie du territoire (21.5% en Occitanie en 2015). La filière qui représente la production la plus importante est la biomasse avec 80% de la production.

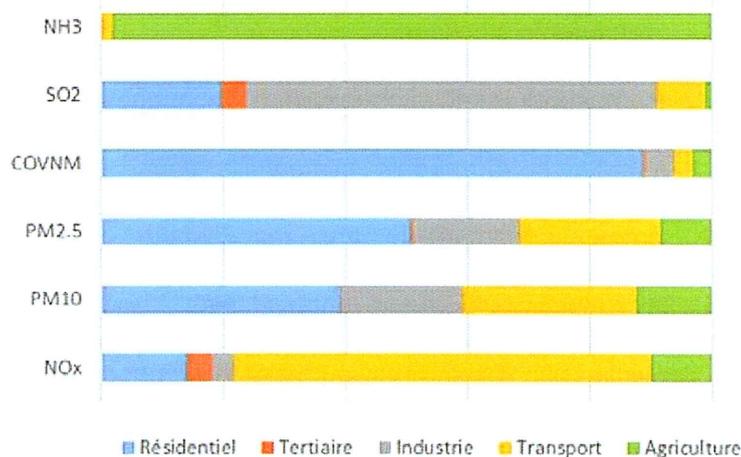
### Production d'énergies renouvelables du territoire en 2014



Source : OREO, SPL AREC, EXPLICIT ; 2017

La qualité de l'air s'améliore sur le territoire de la communauté d'agglomération avec une diminution des émissions de chaque polluant entre 2008 et 2015. Le secteur « transports » émet majoritairement des NOx, il est responsable de 75% de ces émissions. De son côté, le secteur «résidentiel » est responsable de 55% des émissions de particules (COV/NM, PM2,5 et PM10).

### Répartition sectorielle des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire (en %)



Source : OREO, SPL AREC, EXPLICIT ; 2017

La vulnérabilité du territoire de la communauté d'agglomération est en particulier due à la diminution de la ressource en eau, l'augmentation des phénomènes de canicules, l'augmentation du risque incendie et une vulnérabilité particulière du secteur agricole (risque d'inondation et de sécheresse).

Sur la base des éléments des diagnostics et afin d'être en adéquation avec les objectifs réglementaire de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Région à Energie Positive d'Occitanie (REPOS), la communauté d'agglomération a construit sa stratégie territoriale

La stratégie territoriale de notre territoire repose sur une baisse de 31% des consommations d'énergie, de 45% des émissions de gaz à effet de serre et la multiplication par 4 de la production d'énergie renouvelable d'ici à 2030. Les principales réductions de consommations sont envisagées sur les secteurs les plus énergivores: le résidentiel et le transport des personnes. Au total, c'est une réduction des consommations énergétiques de 47,5%. Les efforts de réduction sont ainsi compatibles avec la stratégie REPOS et la LTECV. Concernant les émissions, ces dernières diminuent de 65% contre un objectif de

75% de la LTECV. Les émissions diminuent grâce aux économies d'énergie et à la réduction particulièrement marquée des énergies carbonées.

**Le programme d'actions** élaboré lors d'une large phase de concertation avec plus d'une centaine de contributions, comprend quarante-trois actions réparties dans 6 orientations stratégiques relevant du champ d'intervention des collectivités, de leur engagement, de leur mobilisation, des acteurs territoriaux et des partenaires.

1. Coordonner la politique de la transition énergétique
  - a. Axe 1 Animer et piloter le PCAET
  - b. Axe 2 Exemplarité de la CA TLP et de ses communes
  - c. Axe 3 Coopérer et partager avec le territoire
2. Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments
  - a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de l'habitat
  - b. Axe 2 Contribuer à la rénovation des logements
  - c. Axe 3 Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie
3. Permettre à tous de se déplacer en polluant moins
  - a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de la mobilité
  - b. Axe 2 : Mieux utiliser la voiture
  - c. Axe 3 Contribuer à décarboner la mobilité et à améliorer la qualité d'air
4. Développer durablement nos territoires
  - a. Axe 1 Intégrer les enjeux Air Energie Climat dans les documents de planification
  - b. Axe 2 Modeler un territoire accessible
  - c. Axe 3 Adapter le territoire au changement climatique
  - d. Axe 4 Développer le stockage de carbone
  - e. Axe 5 Réduire la production de déchets sur le territoire
  - f. Axe 6 Accompagner un développement économique moins carboné
5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable
  - a. Axe 1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit respectueux de l'environnement et de notre santé
  - b. Axe 2 Promouvoir une consommation responsable
  - c. Axe 3 Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole
6. Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables
  - a. Axe 1 Planification et développement des énergies renouvelables
  - b. Axe 2 Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030
  - c. Axe 3 Bois Energie
  - d. Axe 4 Produire 84GWh d'énergies renouvelables avec les pompes à chaleur
  - e. Axe 5 Développer le solaire thermique

Il vous est proposé d'adopter ce projet de Plan Climat Air Energie Territorial avec l'ensemble de ses éléments constitutifs explicités en début de délibération.

Il sera ensuite soumis pour avis au Préfet de Région et à la Présidente de la Région Occitanie. Après leurs avis, le projet définitif sera adopté par le conseil communautaire, pour une durée de 6 ans avec un bilan réalisé à mi-parcours.

L'ensemble des documents de ce projet de PCAET sont mis à disposition, avec l'avis de la MRAE, sur le site internet de la CA TLP ([www.agglo-tlp.fr/pcaet](http://www.agglo-tlp.fr/pcaet)).

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

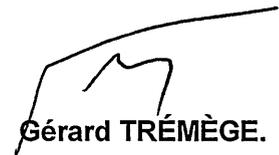
**Article 1** : d'adopter le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

**Article 2** : de le soumettre pour avis au Préfet de Région et à la Présidente de la Région Occitanie.

**Article 3** : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 7

#### Convention sur les modalités de la répartition des recettes eau/assainissement entre les communes et la CATLP

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Patrick VIGNES	Mme Marie-Paule BARON
Mme Josette BOURDEU	M. Philippe BAUBAY
M. Yannick BOUBEE	M. Michel BONZOM
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis BORDENAVE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Lucien BOUZET
M. André BARRET	Mme Elisabeth BRUNET
M. Gérard CLAVE	M. Jean-François CALVO
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Marc BEGORRE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Valérie LANNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jacques LAHOILLE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. André LABORDE	RODRIGUEZ
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Philippe CASTAING
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean BURON	Mme Annette CUQ
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Pierre DARRE
M. Gilles CRASPAY	M. Daniel DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-François DRON
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jacques GARROT	Mme Christiane DURAND
Mme Geneviève ISSON	Mme Martine FOCHEATO
M. Christian LABORDE	M. Joseph FOURCADE
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Roger LESCOUTE	M. Alain GARROT
M. Alain LUQUET	Mme Simone GASQUET
M. Ange MUR	M. Charles HABAS
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Marc LACABANNE
M. François RODRIGUEZ	M. Charles LACRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Paul LAFAILLE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Francis LAFON PUYO
M. Francis TOUYA	M. Pierre LAGONELLE
M. Guy VERGES	M. René LAPEYRE
M. Bruno VINUALES	M. Claude LESGARDS
M. Jean-Christian AMARE	M. Vincent MASCARAS
Mme Elisabeth ARHEIX	M. Pierre MONTOYA

Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX

M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI  
M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à

M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet : Convention sur les modalités de la répartition des recettes eau/assainissement entre les communes et la CATLP**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,  
Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 créant deux budgets annexes : eau et assainissement,  
Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019 créant deux régies à autonomie financière de l'assainissement et de l'eau potable,  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des régies de l'assainissement et de l'eau potable en date du 19 février 2020.

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Les communes en régie de recettes ont arrêté la période de facturation des usagers courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2019. Désormais c'est la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées qui procède à la facturation de ces usagers. La part variable de la consommation 2019 de la redevance doit être reversée aux communes.

A cet effet, il est proposé une convention fixant les modalités de répartition des recettes pour les factures en chevauchement de période 2019-2020.

Une estimation journalière de la consommation sert de base pour une évaluation de la consommation, et donc du montant de la redevance et de la part variable de la consommation à reverser aux communes, depuis la date du dernier relevé effectué durant le dernier semestre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées procèdera à la reverse de ces sommes forfaitaires pour solde de tout compte et sans possibilité d'action récursoire.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

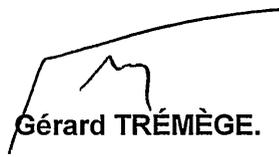
#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'adopter la convention proposée sur les modalités de répartition des recettes de facturation des usagers entre communes et Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 8

#### Adhésion à l'association médiation de l'eau

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe BAUBAY
M. Patrick VIGNES	M. Michel BONZOM
Mme Josette BOURDEU	M. Francis BORDENAVE
M. Yannick BOUBEE	M. Lucien BOUZET
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-François CALVO
M. André BARRET	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Gérard CLAVE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Denis FEGNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
Mme Valérie LANNE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jacques LAHOILLE	M. Philippe CASTAING
M. André LABORDE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Claude PIRON	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Annette CUQ
Mme Christiane ARAGNOU	M. Pierre DARRE
M. Jean-Marc BOYA	M. Daniel DARRE
M. Jean BURON	M. Jean-François DRON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Gilles CRASPAY	Mme Christiane DURAND
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Martine FOCESATO
M. Emmanuel DUBIE	M. Joseph FOURCADE
M. Jacques GARROT	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Christian LABORDE	M. Alain GARROT
Mme Yvette LACAZE	Mme Simone GASQUET
M. Roger LESCOUTE	M. Charles HABAS
M. Alain LUQUET	M. Paul HABATJOU
M. Ange MUR	M. Jean-Marc LACABANNE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Charles LACRAMPE
Mme Evelyne RICART	M. Paul LAFAILLE
M. François RODRIGUEZ	M. Francis LAFON PUYO
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Pierre LAGONELLE
M. Philippe SUBERCAZES	M. René LAPEYRE
M. Francis TOUYA	M. Claude LESGARDS
M. Guy VERGES	M. Vincent MASCARAS
M. Bruno VINUALES	M. Pierre MONTOYA
M. Jean-Christian AMARE	Mme Chantal MORERA
Mme Elisabeth ARHEIX	Mme Madeleine NAVARRO
M. Jean-Pierre BALESTAT	M. Laurent PENIN
Mme Marie-Paule BARON	

M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA

M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M. Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M. Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M. Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M. Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M. Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet : Adhésion à l'association médiation de l'eau**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu le Code de la Consommation et en particulier les articles L.611-1 à L.616-3,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,  
Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 créant deux budgets annexes : eau et assainissement,

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019 créant deux régies à autonomie financière de l'assainissement et de l'eau potable,  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des régies de l'assainissement et de l'eau potable en date du 19 février 2020.

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Tout professionnel assurant des prestations à un consommateur doit proposer un dispositif agréé de médiation de la consommation pour les litiges de nature contractuelle. Dans le domaine particulier de l'eau potable et de l'assainissement, une médiation nationale a été mise en place : la médiation de l'Eau.

Créé en octobre 2009, ce dispositif permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un abonné et son service d'eau ou d'assainissement.

Le Médiateur de l'eau satisfait aux exigences de qualité et remplit les conditions prévues à l'article L.613-1 du code de la consommation. Cette association figure sur la liste des Médiateurs notifiée à la Commission Européenne par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la médiation de la consommation.

Ce recours doit être gratuit pour les consommateurs, et ne concerne que ces derniers (les professionnels sont donc exclus du dispositif). Sont visés par ce dispositif de médiation, les litiges de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services à l'exclusion des litiges concernant les services d'intérêt général non économiques. Il intervient, lorsque qu'aucune solution n'a pu être trouvée entre les parties prenantes.

Le coût annuel de l'adhésion à cette association loi 1901 est fonction du nombre d'abonnés et s'élève pour 2020 à 549,61 € HT, auquel s'ajoutent les frais de traitement des dossiers recevables à la charge du service (40 € par saisine, 130 € pour instruction simple et 320 € pour une instruction complète). La convention est conclue pour une durée indéterminée. L'augmentation du nombre d'abonnés devra faire l'objet d'un avenant.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à l'association de la médiation de l'eau,

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer la convention de partenariat et de prestation de services avec la Médiation de l'eau et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 9

#### Règlements du service communautaire eau et assainissement

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe BAUBAY
M. Patrick VIGNES	M. Michel BONZOM
Mme Josette BOURDEU	M. Francis BORDENAVE
M. Yannick BOUBEE	M. Lucien BOUZET
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-François CALVO
M. André BARRET	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Gérard CLAVE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Denis FEGNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
Mme Valérie LANNE	RODRIGUEZ
M. Jacques LAHOILLE	M. Jean-Noel CASSOU
M. André LABORDE	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Annette CUQ
M. Jean-Marc BOYA	M. Pierre DARRE
M. Jean BURON	M. Daniel DARRE
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-François DRON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Christiane DURAND
M. Emmanuel DUBIE	Mme Martine FOCHEATO
M. Jacques GARROT	M. Joseph FOURCADE
M. Christian LABORDE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Yvette LACAZE	M. Alain GARROT
M. Roger LESCOUTE	Mme Simone GASQUET
M. Alain LUQUET	M. Charles HABAS
M. Ange MUR	M. Paul HABATJOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Marc LACABANNE
Mme Evelyne RICART	M. Charles LACRAMPE
M. François RODRIGUEZ	M. Paul LAFAILLE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Francis LAFON PUYO
M. Philippe SUBERCAZES	M. Pierre LAGONELLE
M. Francis TOUYA	M. René LAPEYRE
M. Guy VERGES	M. Claude LESGARDS
M. Bruno VINUALES	M. Vincent MASCARAS
M. Jean-Christian AMARE	M. Pierre MONTOYA
Mme Elisabeth ARHEIX	Mme Chantal MORERA
M. Jean-Pierre BALESTAT	Mme Madeleine NAVARRO
Mme Marie-Paule BARON	M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA

M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet : Règlements du service communautaire eau et assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-12,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-  
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de  
ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°13 du conseil communautaire du 25 septembre 2019 créant deux budgets annexes : eau et assainissement,  
Vu la délibération n°2 du conseil communautaire du 27 novembre 2019 créant deux régies à autonomie financière de l'assainissement et de l'eau potable,  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des régies de l'assainissement et de l'eau potable en date du 19 février 2020,  
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 25 février 2020.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'établissement de règlement des services de l'eau potable et de l'assainissement est obligatoire (article L 2224-12 du CGCT). Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il convient d'harmoniser les différents règlements de service.

Les présents règlements indiquent les engagements du service et les obligations de l'abonné, et notamment :

- ▶▶ pour le règlement du service de l'eau : les conditions administratives (contrat d'abonnement, modalités de facturation) et techniques (branchement, compteur) ainsi que les prescriptions pour l'individualisation des contrats.
- ▶▶ pour le règlement du service d'assainissement : les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des effluents dans les réseaux publics de collecte de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, pour que soient assurées la sécurité, l'hygiène et la salubrité publique ainsi que la protection de l'environnement.

Les prescriptions des présents règlements respectent l'ensemble de la réglementation en vigueur, notamment le Code de la santé publique, le Code de l'environnement, le Code général des collectivités territoriales, le Règlement sanitaire départemental.

Il est à noter que, sur les territoires actuellement gérés par un contrat de Délégation de Service Public, les règlements de service en vigueur restent inchangés et sont ceux stipulés dans ces contrats.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'adopter le règlement du service d'eau potable ci-joint.

**Article 2 :** d'adopter le règlement du service d'assainissement ci-joint.

**Article 3** : de transmettre ces règlements aux usagers après visa des services préfectoraux, conformément à la réglementation.

**Article 4** : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 10

#### Protocole conventionnel pour la gestion des factures uniques Eau- Assainissement

Date de la convocation : le 5 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Pierre BALESTAT
Mme Josette BOURDEU	Mme Marie-Paule BARON
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe BAUBAY
M. Fabrice SAYOUS	M. Michel BONZOM
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Francis BORDENAVE
M. André BARRET	M. Lucien BOUZET
M. Gérard CLAVE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Denis FEGNE	M. Jean-François CALVO
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Valérie LANNE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jacques LAHOILLE	Mme Danielle CARCAILLON
M. André LABORDE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. Jean-Claude PIRON	RODRIGUEZ
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Christiane ARAGNOU	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean BURON	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Annette CUQ
M. Gilles CRASPAY	M. Pierre DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Daniel DARRE
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-François DRON
M. Jacques GARROT	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Christian LABORDE	Mme Christiane DURAND
Mme Yvette LACAZE	Mme Martine FOCESATO
M. Roger LESCOUTE	M. Joseph FOURCADE
M. Alain LUQUET	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Ange MUR	M. Alain GARROT
Mme Michèle PHAM-BARANNE	Mme Simone GASQUET
Mme Evelyne RICART	M. Charles HABAS
M. François RODRIGUEZ	M. Paul HABATJOU
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Charles LACRAMPE
M. Francis TOUYA	M. Paul LAFAILLE
M. Guy VERGES	M. Francis LAFON PUYO
M. Bruno VINUALES	M. Pierre LAGONELLE
M. Jean-Christian AMARE	M. René LAPEYRE

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet :** Protocole conventionnel pour la gestion des factures uniques Eau-  
Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,  
Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 créant deux budgets annexes : eau et assainissement,  
Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019 créant deux régies à autonomie financière de l'assainissement et de l'eau potable,  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des Régies de l'assainissement et de l'eau potable en date du 19 février 2020.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Conformément à l'article R 2224-19-7 du C.G.C.T., la régie des eaux est chargée d'assurer le recouvrement amiable des redevances pour les consommations d'eau potable et d'assainissement collectif (le détail apparaissant dans la facture semestrielle adressée aux abonnés).

La régie des eaux, dans un souci de continuité du service public, sera également en charge d'exercer le recouvrement contentieux des factures uniques. La gestion des impayés pour les factures uniques demeurera donc intégralement sur le budget gestionnaire (BA régie des eaux).

Un titre de recette sera émis pour la totalité du rôle d'eau-assainissement dans le BA de la régie des eaux (titre récapitulatif avec rôle, ventilé budgétairement permettant d'attribuer aux créances visées par le rôle ORMC un caractère définitif et de les rendre exécutoires, ce titre récapitulatif étant le support du recouvrement en phase contentieuse). En fin de phase amiable fixée par la date d'échéance du rôle (date limite de paiement des factures), et au maximum sous 60 jours (à compter de l'émission du rôle ORMC, une régularisation comptable sera constatée. A cet effet, un titre de recette sera émis dans le BA régie assainissement pour le montant de la redevance d'assainissement collectif liquidée dans le rôle correspondant. En parallèle, une annulation partielle du titre initial sera constatée dans le BA régie des eaux (à hauteur du même montant), cela permettant un transfert de la recette budgétaire qui sera migrée globalement vers le budget bénéficiaire (voir annexe jointe).

L'article 72 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 a modifié les règles de gestion des redevances pour pollution d'origine domestique (EA3) et pour modernisation des réseaux de collecte (EA4). En cas de facturation unique, le service chargé de la facturation unique (soit la régie des eaux) conserve en phase amiable et contentieuse le recouvrement de ces deux redevances (seul le produit assainissement est reversé à la collectivité bénéficiaire).

Lors de l'enregistrement de listes d'ANV (admission en non-valeur), de certificats administratifs (écrêtements suite à fuite d'eau ou erreur de relevé d'index etc), d'avoirs (factures négatives suite à régularisation entre estimations-relevés de compteurs) notamment, une régularisation budgétaire et comptable interviendra dans chaque budget annexe (voir annexe jointe).

La Régie des eaux-assainissement, les services financiers de la CA TLP et le trésorier municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne de la mise en application du dispositif prévu au présent protocole conventionnel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction .

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'adopter le protocole conventionnel pour la gestion des factures eau-assainissement tel qu'exposé ci-dessus.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 11

#### Modification des statuts du SIAEP de l'Arros

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe BAUBAY
M. Patrick VIGNES	M. Michel BONZOM
Mme Josette BOURDEU	M. Francis BORDENAVE
M. Yannick BOUBEE	M. Lucien BOUZET
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-François CALVO
M. André BARRET	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Gérard CLAVE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Denis FEGNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
Mme Valérie LANNE	RODRIGUEZ
M. Jacques LAHOILLE	M. Jean-Noel CASSOU
M. André LABORDE	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Annette CUQ
M. Jean-Marc BOYA	M. Pierre DARRE
M. Jean BURON	M. Daniel DARRE
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-François DRON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Christiane DURAND
M. Emmanuel DUBIE	Mme Martine FOCHEATO
M. Jacques GARROT	M. Joseph FOURCADE
M. Christian LABORDE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Yvette LACAZE	M. Alain GARROT
M. Roger LESCOUTE	Mme Simone GASQUET
M. Alain LUQUET	M. Charles HABAS
M. Ange MUR	M. Paul HABATJOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Marc LACABANNE
Mme Evelyne RICART	M. Charles LACRAMPE
M. François RODRIGUEZ	M. Paul LAFAILLE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Francis LAFON PUYO
M. Philippe SUBERCAZES	M. Pierre LAGONELLE
M. Francis TOUYA	M. René LAPEYRE
M. Guy VERGES	M. Claude LESGARDS
M. Bruno VINUALES	M. Vincent MASCARAS
M. Jean-Christian AMARE	M. Pierre MONTOYA
Mme Elisabeth ARHEIX	Mme Chantal MORERA
M. Jean-Pierre BALESTAT	Mme Madeleine NAVARRO
Mme Marie-Paule BARON	M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA

M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TRÈMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet : Modification des statuts du SIAEP de l'Arros**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5216-5 et L 5216-7 IV,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié en date du 27 janvier 2020 constatant la modification de la composition du SIAEP de la Vallée de L'Arros et sa transformation en Syndicat Mixte,  
Vu le courrier du Président du SIAEP de l'Arros en date du 14 janvier 2020 demandant de délibérer sur les modifications de statuts du Syndicat,  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des Régies de l'assainissement et de l'eau potable en date du 19 février 2020.

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La CATLP est membre du SIAEP de l'Arros en représentation substitution des communes d'Angos et de Montignac pour la compétence eau potable, ce qui entraîne de facto la transformation de ce syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Par ailleurs le SIAEP profite de cette modification pour accepter comme nouveau membre la commune de Banios et changer l'adresse de celui-ci qui est, 8 bis Route du Broucassas à Bordes.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les modifications statutaires exposées ci-dessus.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 12

#### Adhésion à l'association F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Date de la convocation : le 5 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Jacques GARROT  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE

Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Philippe CASTAING  
M. Jean-Claude CASTEROT  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Pierre DARRE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCESATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet : Adhésion à l'association F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités  
Concédantes et Régies)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,  
Vu la délibération n°13 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2019 créant deux budgets annexes : eau et assainissement,  
Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019 créant deux régies à autonomie financière de l'assainissement et de l'eau potable,  
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation des régies de l'assainissement et de l'eau potable en date du 19 février 2020.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Créée en 1934, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale régie par la loi de 1901, qui regroupe pour l'essentiel des collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour l'organisation et la gestion de services publics dans quatre secteurs d'activité : énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets.

Les services de la Fédération travaillent en collaboration sur des sujets d'intérêt commun tels que les relations avec les associations de consommateurs, le développement des réseaux intelligents ou la coordination et la sécurisation des travaux sur les différents réseaux.

Dans le domaine de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents pour le petit et le grand cycle de l'eau :

- La production et la distribution d'eau potable ;
- L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Elle assure de nombreuses missions au profit de ses membres : veille juridique, élaboration de dossiers techniques, organisation de réunions d'informations périodiques, mise à disposition de documents, réponse à des questions. Elle est particulièrement bien placée pour remplir ces missions parce qu'elle est consultée par les pouvoirs publics en amont de l'élaboration des lois, décrets et arrêtés et participe à de nombreux groupes de travail dans les domaines et techniques et juridiques.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale de la FNCCR.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

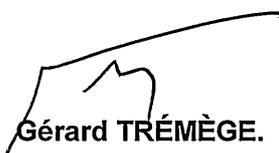
**Article 1 :** d'autoriser à adhérer à l'association FNCCR

**Article 2 :** d'autoriser le paiement annuel de la cotisation qui s'élève pour l'année 2020 à 4 430,09 € H.T. (la FNCCR n'est pas assujettie à la TVA).

**Article 3 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 13

#### Désignation des délégués de la CATLP au SIAEP Béarn Bigorre

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Patrick VIGNES	Mme Marie-Paule BARON
Mme Josette BOURDEU	M. Philippe BAUBAY
M. Yannick BOUBEE	M. Michel BONZOM
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis BORDENAVE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Lucien BOUZET
M. André BARRET	Mme Elisabeth BRUNET
M. Gérard CLAVE	M. Jean-François CALVO
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Marc BEGORRE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Valérie LANNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jacques LAHOILLE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. André LABORDE	RODRIGUEZ
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Philippe CASTAING
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean BURON	Mme Annette CUQ
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Pierre DARRE
M. Gilles CRASPAY	M. Daniel DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-François DRON
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jacques GARROT	Mme Christiane DURAND
M. Christian LABORDE	Mme Martine FOCHEATO
Mme Yvette LACAZE	M. Joseph FOURCADE
M. Roger LESCOUTE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain LUQUET	M. Alain GARROT
M. Ange MUR	Mme Simone GASQUET
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Charles HABAS
Mme Evelyne RICART	M. Paul HABATJOU
M. François RODRIGUEZ	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Charles LACRAMPE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Paul LAFAILLE
M. Francis TOUYA	M. Francis LAFON PUYO
M. Guy VERGES	M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno VINUALES	M. René LAPEYRE
M. Jean-Christian AMARE	M. Claude LESGARDS
Mme Elisabeth ARHEIX	M. Vincent MASCARAS

M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER

M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PIRON**

**Objet : Désignation des délégués de la CATLP au SIAEP Béarn Bigorre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5216-7 §4;  
Vu l'article 66 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale  
de la République (NOTRe) ;  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 désignant les délégués de la CATLP dans les syndicats mixtes eau/assainissement pérennes

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Le Code Général des Collectivités territoriales dispose que par dérogation, lorsqu'un syndicat exerçant une compétence en matière d'eau ou d'assainissement regroupe des communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à la date du transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération est substituée, au sein du syndicat, aux communes qui la composent. Toutefois, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, le représentant de l'Etat peut autoriser la communauté d'agglomération à se retirer du syndicat au 1er janvier de l'année qui suit la date du transfert de la compétence.

Suite à une erreur matérielle dans la liste des délégués du SIAEP Béarn Bigorre, il est proposé de rectifier cette liste.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de rapporter la délibération n°9 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2019 en ce qui concerne les délégués du SIAEP Béarn Bigorre

**Article 2 :** de désigner au SIAEP Béarn Bigorre :

- *GARDERES* : CURBET Ginette (titulaire) - THEAS LABAN Anne-Marie (suppléant)
- *IBOS* : JOUCLA Bernard (titulaire) - MARQUEZ Stéphanie (titulaire) – TRILLE Jean (suppléant) - DEUTSH Noémie (suppléant)
- *LAMARQUE PONTACQ* : CAILLABET Jeannine (titulaire) – COSTE Michèle (titulaire) - LACAZE Philippe (suppléant) - FOURCADE Sylvie (suppléant)
- *LUQUET* : LOUSTAU Martine (titulaire) - PONTICO Pascal (suppléant)
- *SERON* : PAULIEN Chantal (titulaire) - TOUYA Jean (suppléant)

**Article 3 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 14

#### Avenant n°6 pour l'exploitation du réseau Citybus à Lourdes

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe BAUBAY
M. Patrick VIGNES	M. Michel BONZOM
Mme Josette BOURDEU	M. Francis BORDENAVE
M. Yannick BOUBEE	M. Lucien BOUZET
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-François CALVO
M. André BARRET	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Gérard CLAVE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Denis FEGNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
Mme Valérie LANNE	RODRIGUEZ
M. Jacques LAHOILLE	M. Jean-Noel CASSOU
M. André LABORDE	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Annette CUQ
M. Jean-Marc BOYA	M. Pierre DARRE
M. Jean BURON	M. Daniel DARRE
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-François DRON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Christiane DURAND
M. Emmanuel DUBIE	Mme Martine FOCHEATO
M. Jacques GARROT	M. Joseph FOURCADE
M. Christian LABORDE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Yvette LACAZE	M. Alain GARROT
M. Roger LESCOUTE	Mme Simone GASQUET
M. Alain LUQUET	M. Charles HABAS
M. Ange MUR	M. Paul HABATJOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Marc LACABANNE
Mme Evelyne RICART	M. Charles LACRAMPE
M. François RODRIGUEZ	M. Paul LAFAILLE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Francis LAFON PUYO
M. Philippe SUBERCAZES	M. Pierre LAGONELLE
M. Francis TOUYA	M. René LAPEYRE
M. Guy VERGES	M. Claude LESGARDS
M. Bruno VINUALES	M. Vincent MASCARAS
M. Jean-Christian AMARE	M. Pierre MONTOYA
Mme Elisabeth ARHEIX	Mme Chantal MORERA
M. Jean-Pierre BALESTAT	Mme Madeleine NAVARRO
Mme Marie-Paule BARON	M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA

M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PEDEBOY**

**Objet : Avenant n°6 pour l'exploitation du réseau Citybus à Lourdes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,  
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports urbains signée le 19 juillet 2012 entre la société ACTL et la ville de Lourdes pour l'exploitation du réseau CITYBUS.

Vu l'avis de la commission de délégation de service public du 25 février 2020.

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

Un nouveau service a été mis en place à Lourdes sur le réseau Citybus pour assurer la sortie des élèves à 18 h du lycée Sarsan suite à une modification des horaires demandée par le lycée le mardi et le jeudi. Le coût de ce service s'élève à 3 533,25 € HT.

Les avenants à la convention signée avec la société ACTL en montant cumulé représentent un montant de 266 747,46 € HT soit 6,12 % du montant de référence du contrat initial après application de la formule d'indexation prévue au contrat, soit une augmentation cumulée inférieure au seuil de modification autorisé de 10 % prévu par l'alinéa 6 de l'article 36 du décret du 1er février 2016 relatif aux modifications des contrats de concession.

L'avenant que vous trouverez annexé à cette délibération prend en compte cette modification.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant n°6 au contrat de délégation du service public des transports urbains du réseau CITYBUS à Lourdes.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation du service public des transports urbains du réseau CITYBUS à Lourdes.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



**Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020**

**Délibération n° 15**

**Attribution d'un fonds de concours Transports à la commune de  
Laloubère pour la réalisation d'un point d'arrêt accessible aux  
transports de personnes à mobilité réduite au droit de la clinique  
des yeux.**

Date de la convocation : le 5 février 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Christian AMARE
M. Patrick VIGNES	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Josette BOURDEU	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Yannick BOUBEE	Mme Marie-Paule BARON
M. Fabrice SAYOUS	M. Philippe BAUBAY
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Michel BONZOM
M. André BARRET	M. Francis BORDENAVE
M. Gérard CLAVE	M. Lucien BOUZET
M. Denis FEGNE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Marc BEGORRE	M. Jean-François CALVO
Mme Valérie LANNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jacques LAHOILLE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. André LABORDE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Claude PIRON	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. Jean-Christian PEDEBOY	RODRIGUEZ
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Marc BOYA	M. Philippe CASTAING
M. Jean BURON	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Gilles CRASPAY	Mme Annette CUQ
Mme Andrée DOUBRERE	M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE	M. Daniel DARRE
M. Jacques GARROT	M. Jean-François DRON
M. Christian LABORDE	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Yvette LACAZE	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Alain GARROT
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Charles HABAS
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Paul HABATJOU
M. Philippe SUBERCAZES	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Francis TOUYA	M. Charles LACRAMPE
M. Guy VERGES	M. Paul LAFAILLE
M. Bruno VINUALES	M. Francis LAFON PUYO

M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD

Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PEDEBOY**

**Objet : Attribution d'un fonds de concours Transports à la commune de Laloubère pour la réalisation d'un point d'arrêt accessible aux transports de personnes à mobilité réduite au droit de la clinique des yeux.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu le courrier de la ville de Laloubère du 19 décembre 2019 demandant à la CA TLP l'attribution d'un fonds de concours

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La commune de Laloubère, au titre de sa compétence voirie, souhaite réaliser des travaux au droit de la clinique des yeux pour aménager un point d'arrêt de bus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé que la CA TLP participe au financement de ces travaux au titre de sa compétence transports par le biais du versement d'un fonds de concours dont le montant est limité à un maximum de 50% du cout HT des travaux restant à la charge de la commune.

Le montant estimé des travaux par la commune est de 17 786,60 € HT.

Le plan de financement se décompose donc comme suit :

- Commune 8 893,30 €
- CA TLP 8 893,30 €

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à la commune de LALOUBERE un fonds de concours d'un montant de 8 893,30 € conformément au projet de convention ci-joint.

**Article 2 :** précise qu'un premier versement représentant 30% du fonds de concours sera versé sur présentation de la déclaration de commencement de travaux et le solde sur présentation de l'attestation de fin de travaux et du bilan financier définitif.

**Article 3 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 16

#### Avenant n°1 à la convention de délégation des transports scolaires de la CA TLP à la ville de Lourdes.

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Jacques GARROT  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE  
Mme Elisabeth ARHEIX

M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Philippe CASTAING  
M. Jean-Claude CASTEROT  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Pierre DARRE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCHEATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE  
M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS

M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER

M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PEDEBOY**

**Objet : Avenant n°1 à la convention de délégation des transports scolaires de la CA  
TLP à la ville de Lourdes.**

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modifications de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric  
Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI) ;  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;  
Vu le code des transports  
Vu le code de l'éducation  
Vu la délégation de compétence d'organisation des transports scolaires entre la CA TLP et la ville de Lourdes signée le 11 janvier 2018  
Vu la délibération de la ville de Lourdes du 13 décembre 2019

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la CA TLP délègue à la ville de Lourdes l'organisation des transports scolaires sur son territoire. Afin de permettre la mise en œuvre ce service, la ville de Lourdes percevait 153 050 € de la CA TLP et 409 207 € de DGD des services de l'Etat.

Mais depuis 2018, les services de l'Etat ont versé la DGD à la CA TLP et non plus à la ville de Lourdes comme prévu dans la convention.

Le montant que la CATLP doit reverser à la ville de Lourdes doit donc être augmenté de 409 207€ et s'élever désormais à 562 257 € par an à partir de 2018. C'est ce que prévoit l'avenant n°1 à la convention signée avec la ville de Lourdes.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-annexé concernant la convention de délégation de compétence d'organisation des transports scolaires entre la CA TLP et la ville de Lourdes.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence d'organisation des transports scolaires entre la CA TLP et la ville de Lourdes tel qu'il est proposé en annexe.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant n°1.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**



**Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020**

**Délibération n° 17**

**Délégation de service public (DSP) portant sur l'exploitation du  
réseau de transport de la Communauté d'agglomération Tarbes-  
Lourdes-Pyrénées (CATLP) – Choix du Délégué – Approbation  
du projet de contrat**

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Pierre BALESTAT
Mme Josette BOURDEU	Mme Marie-Paule BARON
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe BAUBAY
M. Fabrice SAYOUS	M. Michel BONZOM
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Francis BORDENAVE
M. André BARRET	M. Lucien BOUZET
M. Gérard CLAVE	Mme Elisabeth BRUNET
M. Denis FEGNE	M. Jean-François CALVO
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
Mme Valérie LANNE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jacques LAHOILLE	Mme Danielle CARCAILLON
M. André LABORDE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. Jean-Claude PIRON	RODRIGUEZ
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Christiane ARAGNOU	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean BURON	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Annette CUQ
M. Gilles CRASPAY	M. Pierre DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Daniel DARRE
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-François DRON
M. Jacques GARROT	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Christian LABORDE	Mme Christiane DURAND
Mme Yvette LACAZE	Mme Martine FOCESATO
M. Roger LESCOUTE	M. Joseph FOURCADE
M. Alain LUQUET	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Ange MUR	M. Alain GARROT
Mme Michèle PHAM-BARANNE	Mme Simone GASQUET
Mme Evelyne RICART	M. Charles HABAS
M. François RODRIGUEZ	M. Paul HABATJOU
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Charles LACRAMPE
M. Francis TOUYA	M. Paul LAFAILLE
M. Guy VERGES	M. Francis LAFON PUYO
M. Bruno VINUALES	M. Pierre LAGONELLE
M. Jean-Christian AMARE	M. René LAPEYRE

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. PEDEBOY**

**Objet : Délégation de service public (DSP) portant sur l'exploitation du réseau de transport de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) – Choix du Délégué – Approbation du projet de contrat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants,

Vu les dispositions du code de la commande publique, et notamment les Troisième parties des parties législatives et réglementaires,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération du conseil communautaire n°18 du 27 mars 2019 approuvant le principe d'une DSP portant sur l'exploitation du réseau de transport de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire,

Vu le rapport de Monsieur le Président présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales présentant les motifs du choix de l'attributaire et l'économie générale du contrat.

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Par délibération n°18 du 27 mars 2019, les élus de la Communauté d'agglomération se sont prononcés en faveur du principe d'une convention de délégation de service public pour faire assurer l'exploitation du réseau de transport sur le territoire de la Communauté, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution de cette délégation de service public a été lancée conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT ainsi qu'aux dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est réunie le 17 mai 2019 pour arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre, et a retenu les sociétés KEOLIS, VECTALIA, VERDIE, et CARPOSTAL parmi les cinq candidatures reçues.

Le 27 septembre 2019, la CDSP a procédé à l'analyse des offres émises par les seules sociétés KEOLIS et VECTALIA, et a émis un avis sur celles-ci.

A l'issue des négociations engagées, au vu de l'analyse des offres finales Base et variante remises par les deux soumissionnaires, et au regard des critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, l'offre Variante de la société KEOLIS est apparue la meilleure.

Conformément aux articles L.1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président de la CATLP a transmis aux conseillers communautaires, par courrier en date du 11 février 2020, l'ensemble des documents suivants :

- Procès-verbal de la commission de délégation de service public du 17 mai 2019 arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,
- Procès-verbal de la commission de délégation de service public du 27 septembre 2019 relatif à l'ouverture des plis d'offres
- Procès-verbal de la commission de délégation de service public du 5 novembre 2019 relatif à l'avis de la commission sur l'engagement de négociations ayant remis une offre, avec le rapport d'analyse des offres initiales.

- Rapport de Monsieur le Président présentant les motifs du choix du titulaire du contrat de délégation de service public et l'économie générale du contrat.
- Projet de contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le choix de retenir :
  - o l'offre variante du candidat KEOLIS
  - o la prestation supplémentaire PSE 1 : acquisition d'un autobus de motorisation électrique
  - o la prestation supplémentaire PSE 2 : acquisition d'un autobus et de deux vélos circulant à l'hydrogène
- d'approuver le projet de contrat de DSP ci-joint et l'ensemble de ses annexes, dont l'économie générale est exposée dans le rapport ci-annexé ;
- d'autoriser M. le Président de la CATLP à signer ce contrat et à prendre tous les actes nécessaires en vue de l'exécution de ce contrat.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le choix de retenir :

- l'offre variante du candidat KEOLIS
- la prestation supplémentaire PSE1 : acquisition d'un autobus de motorisation électrique
- la prestation supplémentaire 2 : acquisition d'un autobus et de deux vélos circulant à l'hydrogène

**Article 2** : d'approuver le projet de contrat de DSP ci-joint et l'ensemble de ses annexes dont l'économie générale est exposée dans le rapport ci-annexé

**Article 3** : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 104 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 18

#### Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la CATLP en 2019

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	Mme Marie-Paule BARON
M. Patrick VIGNES	M. Philippe BAUBAY
Mme Josette BOURDEU	M. Michel BONZOM
M. Yannick BOUBEE	M. Francis BORDENAVE
M. Fabrice SAYOUS	M. Lucien BOUZET
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth BRUNET
M. André BARRET	M. Jean-François CALVO
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Denis FEGNE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Marc BEGORRE	Mme Danielle CARCAILLON
Mme Valérie LANNE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. Jacques LAHOILLE	RODRIGUEZ
M. André LABORDE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Claude PIRON	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean-Marc BOYA	Mme Annette CUQ
M. Jean BURON	M. Pierre DARRE
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Daniel DARRE
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-François DRON
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Emmanuel DUBIE	Mme Christiane DURAND
M. Jacques GARROT	Mme Martine FOCESATO
M. Christian LABORDE	M. Joseph FOURCADE
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Roger LESCOUTE	M. Alain GARROT
M. Alain LUQUET	Mme Simone GASQUET
M. Ange MUR	M. Charles HABAS
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Paul HABATJOU
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Marc LACABANNE
M. François RODRIGUEZ	M. Charles LACRAMPE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Paul LAFAILLE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Francis LAFON PUYO
M. Francis TOUYA	M. Pierre LAGONELLE
M. Guy VERGES	M. René LAPEYRE
M. Bruno VINUALES	M. Claude LESGARDS
M. Jean-Christian AMARE	M. Vincent MASCARAS
Mme Elisabeth ARHEIX	M. Pierre MONTOYA
M. Jean-Pierre BALESTAT	Mme Chantal MORERA

Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX

M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. SEGNERE**

**Objet : Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la  
CATLP en 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5111-4 et  
L.5211-37

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté  
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

### EXPOSE DES MOTIFS :

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer, chaque année, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan retrace toutes les acquisitions et cessions ayant fait l'objet d'une signature d'acte au cours de l'année 2019, il précise la nature du bien, sa localisation, l'identité du vendeur ou de l'acquéreur, la date de l'acte et le prix.

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2019.

Lorsque ces opérations sont effectuées dans le cadre d'une convention avec une commune, la copie de cette délibération sera transmise à la commune concernée dans les deux mois suivant son adoption.

### A- ACQUISITIONS PAR LA CATLP

Vendeur	Nature du bien	Adresse	Prix HT	Date de l'acte	Délibération
SCI NICOLOR	Parcelle	Rue du Néouvielle IBOS	91 254,00 €	11/02/2019	n° 14 - BC du 21/08/2018
Mme DE ANTONI	Parcelle	I 392 PAP - IBOS	16 601,40 €	14/02/2019	n° 20 - BC du 14/02/2019
SCI JCB	Bâtiment	17, cours Gambetta - TARBES	87 500,00 €	10/04/2019	n° 5 - BC du 21/03/2019
M. LYAUTARD	Parcelle	DK23 - SAUX	165 000,00 €	07/05/2019	n° 3 - BC du 14/02/2019
Mairie de Tarbes	Parcelle + bâtiment	Bât. 116 Arsenal - TARBES	1 050 003,00 €	08/08/2019	n° 2 - BC du 16/05/2019
Mairie de Tarbes	Parcelle + bâtiment	Bât. 313 Arsenal - TARBES	1,00 €	08/08/2019	n° 27 - BC du 19/08/2018
Commune de Séméac	Parcelle	Lieudit Lasgarenes - SEMEAC	1,00 €	16/12/2019	n° 11 - BC du 17/05/2017

### B- CESSIONS PAR LA CATLP

Acheteur	Nature du bien	Adresse	Prix HT	Date de l'acte	délibération
SCI SANGUINET	Parcelle	Lieudit Lamathé - ADE	180 000,00 €	07/05/2019	n° 15 - BC du 22/02/2018
SCI JAMMES	Parcelle	Rue Ampère - LOURDES	30 401,00 €	14/02/2019	n° 9 - BC du 21/03/2018
SCI LYTA	Parcelle	AO 105 - Zone Tertiaire Pyrène Aéropôle - JUILLAN	55 440,00 €	22/10/2019	n° 16 - BC du 20/09/2019
SCI ISIA	Parcelle	Lieudit HERRERE - IBOS	112 560,00 €	11/02/2019	n° 3 - BC du 17/11/2017
SCI CRIS	Parcelle	Lieudit HERRERE - IBOS	82 425,00 €	11/02/2019	n° 3 - BC du 17/11/2017
ELECTRALINE CBB	Parcelle	47, rue du Gabizos - IBOS	601 230,00 €	28/02/2019	n° 31 - BC du 12/12/2018
SCI TEAM IMMO	Parcelle	RD 7 - IBOS	63 980,00 €	10/04/2019	n° 18 - BC du 21/06/2018
SCI LV IMMO	Parcelle	Rue du Pibeste - IBOS	130 460,00 €	10/04/2019	n° 12 - BC du 12/12/2018
SCI MALONEA	Parcelle	Lieudit MELET - IBOS	89 180,00 €	20/11/2019	n° 3 - BC du 17/05/2018

M. LOUIT	Parcelle + bâtiment	Bât. 116 Arsenal - TARBES	1 050 003,00 €	08/08/2019	n° 2 - BC du 16/05/2019
----------	------------------------	------------------------------	----------------	------------	----------------------------

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : de prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la CATLP pour l'année 2019.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 19

#### **Modification du règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des Opérations de revitalisation du territoire (ORT)**

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
Mme Josette BOURDEU  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
M. André BARRET  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
M. Jacques LAHOILLE  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Emmanuel DUBIE  
M. Jacques GARROT  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. Roger LESCOUTE  
M. Alain LUQUET  
M. Ange MUR  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. François RODRIGUEZ  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Philippe SUBERCAZES  
M. Francis TOUYA  
M. Guy VERGES  
M. Bruno VINUALES  
M. Jean-Christian AMARE

Mme Elisabeth ARHEIX  
M. Jean-Pierre BALESTAT  
Mme Marie-Paule BARON  
M. Philippe BAUBAY  
M. Michel BONZOM  
M. Francis BORDENAVE  
M. Lucien BOUZET  
Mme Elisabeth BRUNET  
M. Jean-François CALVO  
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE  
Mme Anne CANDEBAT REQUET  
Mme Danielle CARCAILLON  
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE  
RODRIGUEZ  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Philippe CASTAING  
M. Jean-Claude CASTEROT  
Mme Marie-Françoise CRANCEE  
Mme Annette CUQ  
M. Pierre DARRE  
M. Daniel DARRE  
M. Jean-François DRON  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Martine FOCESATO  
M. Joseph FOURCADE  
M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Alain GARROT  
Mme Simone GASQUET  
M. Charles HABAS  
M. Paul HABATJOU  
M. Jean-Marc LACABANNE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE  
M. Francis LAFON PUYO  
M. Pierre LAGONELLE  
M. René LAPEYRE

M. Claude LESGARDS  
M. Vincent MASCARAS  
M. Pierre MONTROYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO

M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. SUBERCAZES**

**Objet : Modification du règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des Opérations de revitalisation du territoire (ORT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°19 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du 28 juin 2017, relative aux choix des compétences optionnelles et à la définition d'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles,

Vu la délibération n°35 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du 26 juin 2019 reconnaissant, au titre de sa compétence équilibre social de l'habitat, d'intérêt communautaire les interventions financières en faveur de l'habitat privé, pour les propriétaires bailleurs, dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat,

Vu la délibération n°31 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées du 25 septembre 2019 approuvant le règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des opérations de revitalisation du territoire (ORT).

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Par délibération en date du 25 septembre 2019, les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des opérations de revitalisation du territoire (ORT).

Au regard de l'analyse des premiers projets présentés par des propriétaires bailleurs, il est apparu que certaines dispositions du règlement n'étaient pas suffisamment claires et/ou détaillées.

Il convient donc aujourd'hui de modifier et de compléter certains points du règlement.

Ainsi, un paragraphe est inséré en page 4 du document permettant de déterminer le calcul du nombre de primes/subventions par projet en fonction du nombre de logements existants et à créer.

Parallèlement, les termes « transformation de commerce en logement », et « transformation d'usage (commerce ou bureau en logement) » sont remplacés par les termes « changement de destination des constructions vers du logement (définies aux articles R 151-27 et R 151-28 du code de l'urbanisme) ». Cette réécriture permet de prendre en compte tous les types de constructions.

Pour ce type de projet, il est également précisé que seules les subventions habitat dégradé ou habitat indigne / très dégradé peuvent être attribuées.

Il convient désormais d'approuver les modifications apportées ci-dessus, reprises dans le règlement d'intervention financière de l'agglomération en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des opérations de revitalisation du territoire (ORT).

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le règlement modifié d'intervention financière en faveur de l'amélioration de l'habitat et des logements du parc locatif dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des opérations de revitalisation du territoire (ORT) tel qu'il est joint à la présente délibération

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**

**Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020**

**Délibération n° 20**

**Définition de l'intérêt communautaire : «politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire»**

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Patrick VIGNES	Mme Marie-Paule BARON
Mme Josette BOURDEU	M. Philippe BAUBAY
M. Yannick BOUBEE	M. Michel BONZOM
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis BORDENAVE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Lucien BOUZET
M. André BARRET	Mme Elisabeth BRUNET
M. Gérard CLAVE	M. Jean-François CALVO
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Marc BEGORRE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Valérie LANNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jacques LAHOILLE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
M. André LABORDE	RODRIGUEZ
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Philippe CASTAING
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jean BURON	Mme Annette CUQ
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Pierre DARRE
M. Gilles CRASPAY	M. Daniel DARRE
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-François DRON
M. Emmanuel DUBIE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jacques GARROT	Mme Christiane DURAND
M. Christian LABORDE	Mme Martine FOCESATO
Mme Yvette LACAZE	M. Joseph FOURCADE
M. Roger LESCOUTE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Alain LUQUET	M. Alain GARROT
M. Ange MUR	Mme Simone GASQUET
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Charles HABAS
Mme Evelyne RICART	M. Paul HABATJOU
M. François RODRIGUEZ	M. Jean-Marc LACABANNE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Charles LACRAMPE
M. Philippe SUBERCAZES	M. Paul LAFAILLE
M. Francis TOUYA	M. Francis LAFON PUYO
M. Guy VERGES	M. Pierre LAGONELLE
M. Bruno VINUALES	M. René LAPEYRE
M. Jean-Christian AMARE	M. Claude LESGARDS
Mme Elisabeth ARHEIX	M. Vincent MASCARAS

M. Pierre MONTOYA  
Mme Chantal MORERA  
Mme Madeleine NAVARRO  
M. Laurent PENIN  
M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER

M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne  
pouvoir à Mme Marie-Antoinette  
CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M.  
Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme  
Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M.  
Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M.  
Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne  
pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à  
M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.  
Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir  
à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme  
Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.  
Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M.  
Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme  
Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à  
Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M.  
Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à  
M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCC  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. VINUALES**

**Objet : Définition de l'intérêt communautaire : «politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire»**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L. 5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu les délibérations n°10 du Conseil Communautaire en date du 31 janvier 2018 et n°13 du 26 juin 2019 relatives à la définition de l'intérêt communautaire « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »

## **EXPOSE DES MOTIFS :**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a fait naître une nouvelle compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire" qu'elle attribue aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

C'est un élément obligatoire soumis à la définition de l'intérêt communautaire au sein du bloc de compétence "développement économique".

L'intérêt communautaire est la ligne de partage, au sein d'un bloc de compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent aux communes.

Il est déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

Compte tenu des actions déjà engagées par la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en matière de commerce et d'une évaluation d'un an d'exercice de la compétence, il est proposé de préciser (éléments soulignés) l'intérêt communautaire :

- L'observation des dynamiques commerciales,
- L'élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial,
- L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission Départemental d'Aménagement Commercial (CDAC),
- La définition et la mise en œuvre de politiques de soutien à la modernisation des commerces (immobilier d'entreprises) et le soutien aux communes et aux associations de commerçants pour les actions 2.0 (numérique et innovation) en complément des opérations collectives commerciales conduites entre les communes, l'Etat (Cœur de ville, FISAC) et la Région (Bourgs centres),
- L'accompagnement financier des communes ou des associations de commerçants qui souhaitent porter des projets de pépinières d'activités commerciales (fabriques à boutique, boutiques à l'essai, boutique test, etc.) et dans le cadre exclusif d'opérations collectives commerciales conduites entre les communes, l'Etat (Cœur de ville, FISAC) et/ou la Région (Bourgs centres),
- Le soutien financier au maintien, au développement et à la création dans les communes rurales (moins de 1 500hab.) des commerces de proximité ou de première nécessité,
- La définition et la mise en œuvre de politiques d'accompagnement de porteurs de projets (comité d'accompagnement partenarial) sans empiéter sur les actions de vocation communale.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

**Article 1 :** de déclarer, au titre de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, d'intérêt communautaire :

- L'observation des dynamiques commerciales,
- L'élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial,
- L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission Départemental d'Aménagement Commercial (CDAC),
- La définition et la mise en œuvre de politiques de soutien à la modernisation des commerces (immobilier d'entreprises) et le soutien aux communes et aux associations de commerçants pour les actions 2.0 (numérique et innovation) en complément des opérations collectives commerciales conduites entre les communes, l'Etat (Cœur de ville, FISAC) et la Région (Bourgs centres),
- L'accompagnement financier des communes ou des associations de commerçants qui souhaitent porter des projets de pépinières d'activités commerciales (fabriques à boutique, boutiques à l'essai, boutique test, etc.) et dans le cadre exclusif d'opérations collectives commerciales conduites entre les communes, l'Etat (Cœur de ville, FISAC) et/ou la Région (Bourgs centres),
- Le soutien financier au maintien, au développement et à la création dans les communes rurales (moins de 1 500hab.) des commerces de proximité ou de première nécessité,
- La définition et la mise en œuvre de politiques d'accompagnement de porteurs de projets (comité d'accompagnement partenarial) sans empiéter sur les actions de vocation communale.

**Article 2 :** d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

## Conseil Communautaire du jeudi 27 février 2020

### Délibération n° 21

#### Voeu pour le retour de la Palombe Bleue

Date de la convocation : le 5 février 2020

Nombre de conseillers en exercice : 133

**Présents :**

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe BAUBAY
M. Patrick VIGNES	M. Michel BONZOM
Mme Josette BOURDEU	M. Francis BORDENAVE
M. Yannick BOUBEE	M. Lucien BOUZET
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-François CALVO
M. André BARRET	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Gérard CLAVE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Denis FEGNE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Marc BEGORRE	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
Mme Valérie LANNE	RODRIGUEZ
M. Jacques LAHOILLE	M. Jean-Noel CASSOU
M. André LABORDE	M. Philippe CASTAING
M. Jean-Claude PIRON	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Annette CUQ
M. Jean-Marc BOYA	M. Pierre DARRE
M. Jean BURON	M. Daniel DARRE
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-François DRON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Christiane DURAND
M. Emmanuel DUBIE	Mme Martine FOCHEATO
M. Jacques GARROT	M. Joseph FOURCADE
M. Christian LABORDE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Yvette LACAZE	M. Alain GARROT
M. Roger LESCOUTE	Mme Simone GASQUET
M. Alain LUQUET	M. Charles HABAS
M. Ange MUR	M. Paul HABATJOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Marc LACABANNE
Mme Evelyne RICART	M. Charles LACRAMPE
M. François RODRIGUEZ	M. Paul LAFAILLE
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Francis LAFON PUYO
M. Philippe SUBERCAZES	M. Pierre LAGONELLE
M. Francis TOUYA	M. René LAPEYRE
M. Guy VERGES	M. Claude LESGARDS
M. Bruno VINUALES	M. Vincent MASCARAS
M. Jean-Christian AMARE	M. Pierre MONTOYA
Mme Elisabeth ARHEIX	Mme Chantal MORERA
M. Jean-Pierre BALESTAT	Mme Madeleine NAVARRO
Mme Marie-Paule BARON	M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE  
Mme Marie PLANE  
M. Eugène POURCHIER  
Mme Danielle RENAUD  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Paul SADER  
M. Michel SAJOUX  
M. Jacques SEVILLA

M. Robert SUBERCAZES  
M. Jean-Marie TAPIE  
M. Jean TOUYA  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
Mme Florence GASSAN  
M. Patrick PEY  
Mme Christelle COATRINE

**Excusés :**

M. Jean-Claude BEAUQUESTE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
Mme Myriam MENDES  
M. Alain TALBOT  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Louis CAZABON  
Mme Céline ROULET  
M. Laurent TEIXEIRA  
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ  
Mme Ginette CURBET donne pouvoir à M. Jean TOUYA  
M. Michel DUBARRY donne pouvoir à Mme Evelyne RICART  
M. Serge DUCLOS donne pouvoir à M. Alain LUQUET  
Mme Geneviève ISSON donne pouvoir à M. Philippe BAUBAY  
M. Jean-Claude LASSARRETTE donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI

M. Jean-Michel LEHMANN donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE  
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M. Jean BURON  
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE  
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Mme Fabienne LAYRE CASSOU  
Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M. Jean-Bernard GAILLANOU  
M. Michel FORGET donne pouvoir à M. Francis TOUYA  
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Sylvie MARCHE donne pouvoir à Mme Michèle PHAM-BARANNE  
M. Michel RICAUD donne pouvoir à M. Francis BORDENAVE  
M. Philippe JOUANOLOU donne pouvoir à M. Bruno VINUALES

**Absent(s) :**

M. Michel AUSINA  
M. Marc GARROCQ  
Mme Evelyne LABORDE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE  
M. Serge BOURDETTE  
M. Yves CARDEILHAC

M. Georges CASTRES  
M. Denis DEPOND  
M. Jean-Michel DUCLOS  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Bernard LACOSTE  
M. Roger SEMMARTIN  
M. Maxime LAFFAILLE

**Rapporteur : M. TREMEGE**

**Objet : Voeu pour le retour de la Palombe Bleue**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2017, la Palombe Bleue, le train Intercités de nuit Paris-Tarbes-Hendaye, qui pendant des décennies a relié notre département à la capitale, a cessé de rouler, comme d'autres trains-couchettes. Les raisons avancées par l'État pour l'arrêt des trains de nuit sont connues : baisse de fréquentation et absence de rentabilité.

Précisons qu'à destination de l'Occitanie, en lien avec le Paris-Rodez-Latour-de-Carol maintenu, un nouveau train de nuit a été mis en service, le Paris-Perpignan-Portbou, à la suite d'un accord intervenu entre l'État et la région Occitanie pour prendre en charge, à parité, le déficit d'exploitation par la SNCF.

Depuis cette date, de nombreux acteurs se sont mobilisés en faveur du retour des trains de nuit, faisant valoir leur utilité territoriale (équité et accessibilité), économique (tourisme), sociale (coût raisonnable) et écologique (empreinte carbone modérée).

Un collectif baptisé « Oui au train de nuit » a engagé une action déterminée, relayée par de nombreux parlementaires, parmi lesquels les députés des Hautes-Pyrénées Jeanine Dubié et Jean-Bernard Sempastous et les sénatrices des Hautes-Pyrénées Viviane Artigas et Maryse Carrère.

Au cours de l'année écoulée, le projet de loi d'orientation des mobilités a été discuté au Parlement. Les débats ont fait une large place aux trains de nuit (remise en service, liaisons transversales et intra-européennes). La ministre des transports, Élisabeth Borne a pris position sans ambiguïté en faveur des trains de nuit.

Promulguée le 24 décembre 2019, la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités, dite LOM, contient une disposition (introduite par voie d'amendement) en vertu de laquelle le Gouvernement s'engage à présenter au Parlement d'ici au 30 juin 2020 un rapport sur les perspectives d'une relance des trains de nuit.

Le train de nuit est un mode de transport propre et complémentaire de l'avion, du covoiturage, du TGV ou des autocars Macron. Il est aussi rentable comme en atteste le secrétaire d'État aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari, pour qui « *l'impératif écologique a ouvert de nouvelles perspectives économiques* ».

Les trains de nuit ont un avenir pour peu que l'État et les Régions, chefs de file de la mobilité, consentent l'effort financier nécessaire à leur attractivité.

La région Occitanie a installé un comité départemental des mobilités, présidé par Jean-Louis Cazaubon. Conçu comme le lieu d'expression des besoins de mobilité dans les Hautes-Pyrénées, il regroupe les acteurs du territoire (usagers, associations, entreprises, opérateurs de transport et collectivités).

À l'heure où les trains de nuit suscitent un regain d'engouement, le retour de la Palombe Bleue est plébiscité dans les Hautes-Pyrénées.

L'échéance du 30 juin 2020 se rapproche. Il convient donc de faire entendre, auprès de l'État, en premier lieu, et de la région Occitanie, en second lieu, la voix de notre territoire et de ses habitants mobilisés en faveur du retour de la Palombe Bleue.

#### **Le Conseil Communautaire:**

- réaffirme son attachement à la Palombe Bleue, dont il souhaite le retour et la modernisation ;
- invite le Gouvernement à inscrire le projet de relance de la Palombe Bleue dans le rapport à remettre au Parlement le 30 juin 2020 au plus tard ;

- et demande à l'État d'engager avec les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine les discussions en vue de sa remise en service.

à l'unanimité

**Le Président,**



**Gérard TRÉMÈGE.**